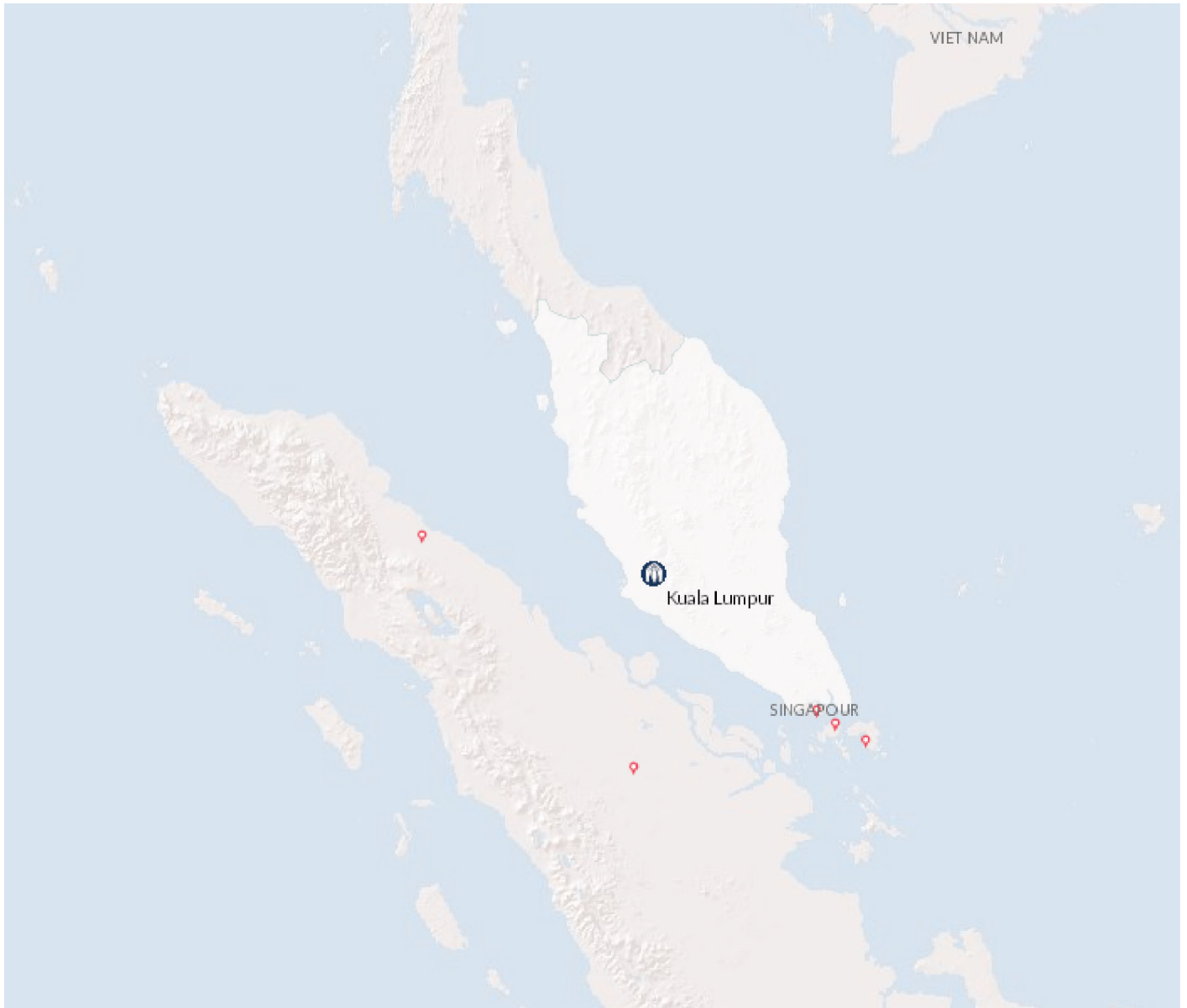




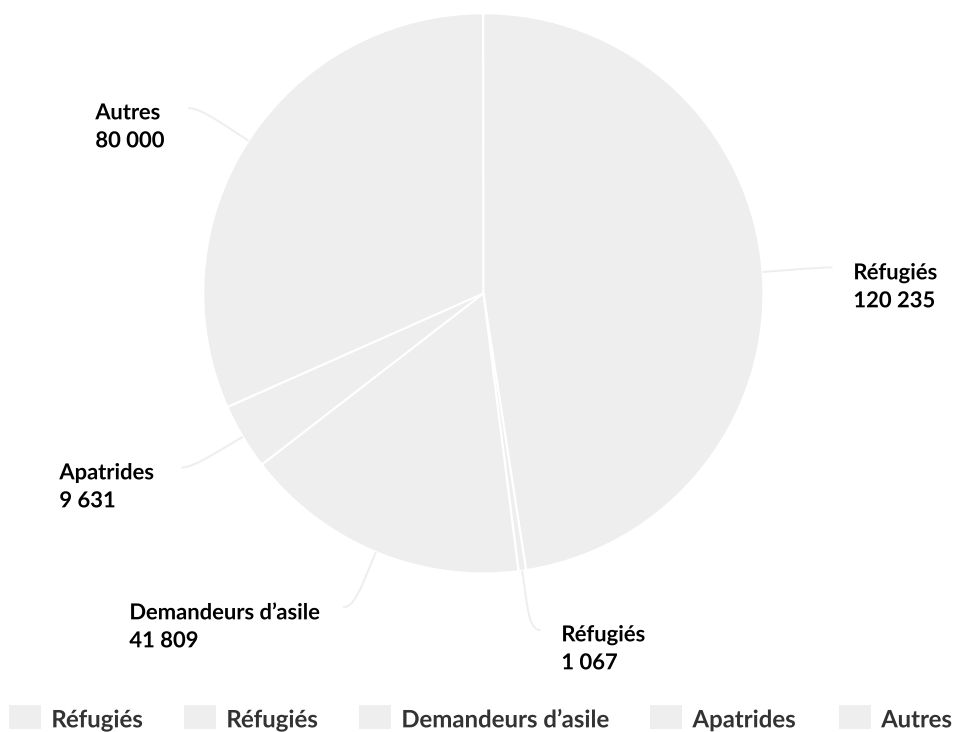
## Opération: Malaisie



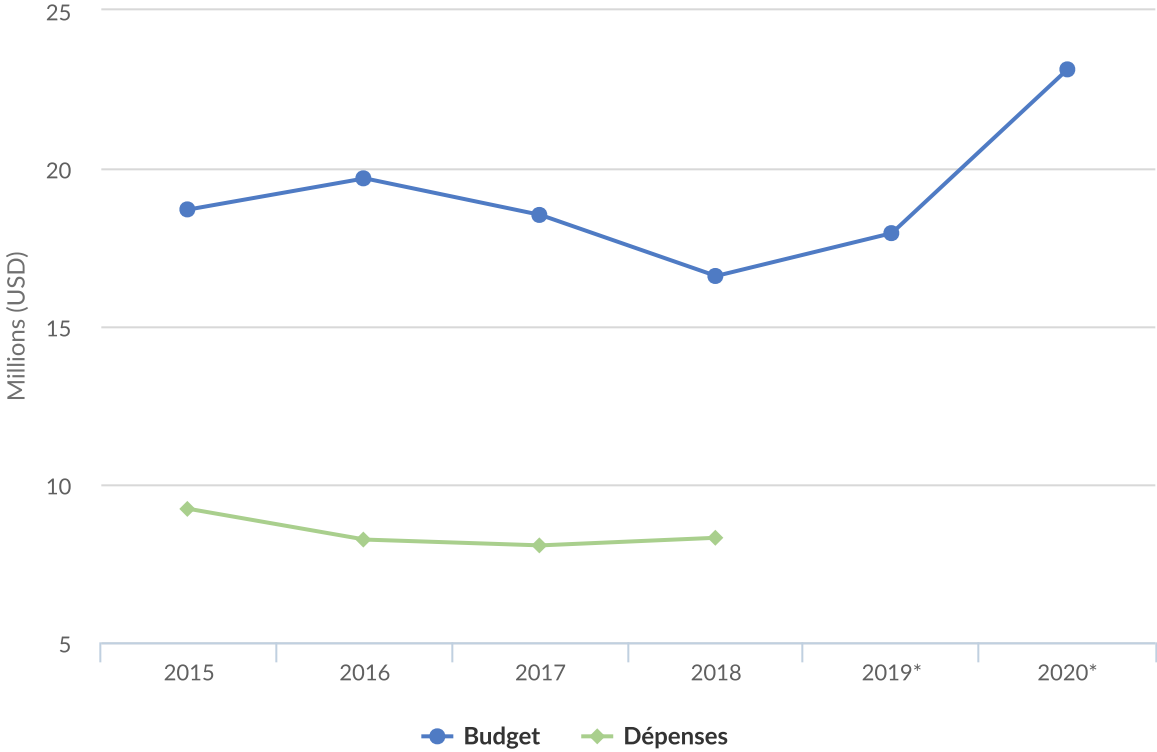
## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 5% EN 2018

2018	252,742
2017	241,438
2016	239,505



# Budgets et Dépenses - Malaisie



### Chiffres clés

- 98% des demandeurs d'asile seront enregistrés individuellement
- 80% des victimes de violences sexuelles et de genre verront leur cas traité et bénéficieront d'un soutien adéquat grâce à un parcours de prise en charge
- 60 000 réfugiés et demandeurs d'asile recevront des permis de travail
- 14 000 enfants âgés de 3 à 17 ans seront scolarisés
- 7 500 décisions de détermination du statut de réfugié seront rendues
- 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile détenus dans des centres pour immigrants seront libérés

### Environnement opérationnel

La Malaisie accueille une population urbaine de quelque 177 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR et estime environ à 10 000 le nombre d'apatrides. Il y a en outre une population beaucoup plus importante de migrants sans papiers, qui comprendrait selon les estimations entre 2 et 4 millions de personnes. La Malaisie n'est signataire ni de la Convention de 1951 sur les réfugiés, ni des Conventions de 1954 et de 1961 sur les apatrides.

Dans ce contexte de migrations mixtes, la législation nationale ne fait aucune distinction entre les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants sans papiers. L'absence de politique nationale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile les empêche de séjourner légalement dans le pays et d'accéder aux emplois déclarés, aux soins de santé abordables, à l'enseignement reconnu et certifié et à d'autres services publics. En dépit de dispositifs ad hoc de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, ceux-ci risquent toujours d'être arrêtés, poursuivis, détenus pendant de longues périodes et refoulés.

Le HCR est, depuis toujours, responsable de l'ensemble des activités relatives à l'enregistrement, à la délivrance de documents, à la détermination du statut de réfugié et à la recherche de solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en Malaisie. Le HCR et le Gouvernement malaisien ont entamé des discussions en vue d'élaborer une politique plus globale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, fondée sur le manifeste électoral présenté par l'actuel Gouvernement en 2018, où figurait la promesse de régulariser le statut des détenteurs de cartes du HCR et de leur garantir les mêmes droits au travail qu'aux nationaux.

En 2020, le HCR intensifiera encore sa collaboration avec un réseau de partenaires issus du secteur privé, comprenant des entreprises internationales basées en Malaisie, des sociétés nationales et des banques, afin de tirer parti de leur intérêt et de leurs programmes de responsabilité sociale pour l'emploi, l'autonomisation et l'autosuffisance des réfugiés.

Le HCR cherche à faire inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le 12<sup>ème</sup> Plan de la Malaisie pour la période 2021-2025, afin de veiller à ce qu'une future politique en faveur des réfugiés soit adéquatement planifiée et budgétée, conformément au principe de ne laisser personne de côté dans le cadre des objectifs de développement durable.

### Principales priorités

La réponse du HCR en Malaisie est guidée par les trois objectifs suivants : mettre en place une politique gouvernementale de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ; optimiser la protection et les bénéfices d'une nouvelle politique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile par un engagement stratégique avec les partenaires, le gouvernement et les communautés ; autonomiser les femmes, les filles et les jeunes.

En 2020, le HCR :

- continuera à travailler étroitement avec le gouvernement malaisien à l'élaboration d'une politique immédiate de protection des réfugiés, en vue de mettre en place, à terme, un cadre juridique global pour les réfugiés ;
  - assurera aux réfugiés des soins médicaux et une assurance maladie à coût abordable ;
  - augmentera la scolarisation et assurera l'accès des enfants et des jeunes à l'enseignement reconnu et certifié ;
  - améliorera les services de proximité afin d'assurer un partage efficace de l'information et de renforcer les initiatives de protection dirigées par les communautés ;
  - ciblera les interventions destinées aux femmes, aux filles et aux jeunes, de manière à faciliter l'accès à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle, ainsi que la participation et la protection effective ;
  - mettra en œuvre une stratégie de recherche de solutions globales ;
  - fera progresser la résolution de la situation des apatrides, notamment par la rationalisation des politiques et des pratiques.
-